

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-126 :

Avenant n°1 au marché N° 2023-011 – entre la Ville et la Société HORS LES MURS – 5 rue Jussieu – 69002 LYON signé le 16 octobre 2024.

Objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la création d'une ferme urbaine sur le secteur de la terre des Lièvres.

L'avenant a pour objet de valider l'avant projet définitif et d'arrêter le forfait définitif de rémunération suite à l'engagement du maître d'oeuvre sur l'estimation du coût prévisionnel des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux s'établit à 2 233 437,36 € HT.

L'augmentation de l'estimation des coûts des travaux résulte de modifications de programme demandées par le Maître d'Oeuvre afin de mieux répondre aux besoins liés à l'exploitation de la ferme et de la plateforme de compostage :

- agrandissement du bâtiment de la ferme de 49,6 m² de surface couverte
- recalage du linéaire des réseaux, récupération des jus dans les cellules
- dimensionnement des fondations de la serre, modification de la façade Nord et Est
- complexification sur la plateforme de compostage liées au soutènement, augmentation de la hauteur et surlargeur à prévoir

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : le forfait définitif de rémunération du Maître d'Oeuvre s'établit à 378 875 € HT.

Concernant l'option éventuelle relative aux panneaux solaires, le coût prévisionnel des travaux optionnels étant de 48 050 € HT, en cas de soulèvement de l'option, le Maître d'Oeuvre aura droit à une rémunération complémentaire de 5 285,50 € HT.

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-127 :

Avenant n°2 au marché N° 2024-016 – entre la Ville et

- la Société LAQUET SAS – 643 route de Beaurepaire – 26210 LAPEYROUSE MORNAY ;

- le co-traitant, la Société POLYTAN – rue Hector Servadac – 80440 GLISY

signé le 9 octobre 2024.

Objet : Travaux de rénovation du terrain de hockey sur gazon au stade Henri Cochet

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement en raison de travaux supplémentaires nécessaires :

- sur le réseau d'arrosage : repositionnement des purges et augmentation du volume de purge,

- suppression de l'article 1.10 relatif à la mise en place d'un platelage de protection du sol. L'article 9.8 annule le déplacement et la fixation du panneau publicitaire (moins-value).

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n°1 représente – 17 721,65 € HT.

Le montant total du marché est porté de 394 636,80 € HT à 376 915,15 € HT.

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-128 :

Marché subséquent n°9 à l'accord cadre N° 2020-0016 – Lot 2 – entre la Ville et la SOCIETE LYONNAISE D'ECLAIRAGE CITEOS – 325 rue Maryse Bastié – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 21 octobre 2024.

Objet : Rénovation de l'éclairage public des rues de l'Oratoire, de l'Orangerie et de Verdun.

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification et prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 134 952,95 € HT (montant estimatif des travaux selon le DQE)

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-129 :

Marché subséquent n°10 à l'accord cadre N° 2020-0016 – Lot 2 – entre la Ville et la Société SOBECA – ZI avenue Jean Vacher – 69480 ANSE signé le 21 octobre 2024.

Objet : Rénovation de l'éclairage public de la rue de Montessuy.

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification et prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 38 091,70 € HT (montant estimatif des travaux selon le DQE)

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-130 :

Marché subséquent n°11 à l'accord cadre N° 2020-0016 – Lot 2 – entre la Ville et la SOCIETE LYONNAISE D'ECLAIRAGE CITEOS – 325 rue Maryse Bastié – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 21 octobre 2024.

Objet : Rénovation de l'éclairage public de la Place Edouard Herriot.

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification et prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 38 584,42 € HT (montant estimatif des travaux selon le DQE)

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-131 :

Marché subséquent n°12 à l'accord cadre N° 2020-0016 – Lot 2 – entre la Ville et la Société SOBECA – ZI avenue Jean Vacher – 69480 ANSE signé le 21 octobre 2024.

Objet : Rénovation de l'éclairage public du chemin de la Vire.

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification et prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 20 377,36 € HT (montant estimatif des travaux selon le DQE)

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-132 :

Marché subséquent n°13 à l'accord cadre N° 2020-0016 – Lot 2 – entre la Ville et la SOCIETE LYONNAISE D'ECLAIRAGE CITEOS – 325 rue Maryse Bastié – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 21 octobre 2024.

Objet : Rénovation de l'éclairage public du chemin du Panorama.

Durée : Le marché prend effet à compLot 2 : travaux de sa date de notification et prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Montant : 56 016,30 € HT (montant estimatif des travaux selon le DQE)

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-133 :

Marché subséquent n°1 à l'accord cadre N° 2021-0013 – Lot 2 – entre la Ville et la Société SOPREMA ENTREPRISES – 2 rue Armand Peugeot – BP 223 – 69744 GENAS Cedex signé le 24 octobre 2024.

Objet : Travaux de rénovation de la toiture du préau de la mternelle Paul Bert.

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification et prend fin au terme du délai de garantie contractuelle.

Les travaux devront impérativement être réalisés pendant les vacances de la Toussaint 2024.

Si le chantier nécessite des travaux de finition, au-delà de cette période, ils devront être réalisés uniquement les mercredis, sans supplément de prix.

Montant : 7 890,64 € HT

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-134 :

Marché N° 2024-0029 – Lot 1 – entre la Ville et la Société CARS PHILIBERT – 24-26 avenue Barthélémy Thimonnier – ZI BP 16 – 69641 CALUIRE ET CUIRE, Cedex signé le 24 octobre 2024.

Objet : Location de cars avec chauffeurs pour les besoins de la Ville de Caluire et Cuire.

Lot 1 : transports d'enfants organisés par le Service Education dans le cadre des activités scolaires et périscolaires

Durée : Chaque lot prend effet à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 août 2025 pour leur période initiale et sera renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 120 000 € HT

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-135 :

Marché N° 2024-0029 – Lot 2 – entre la Ville et la Société CARS PHILIBERT – 24-26 avenue Barthélémy Thimonnier – ZI BP 16 – 69641 CALUIRE ET CUIRE, Cedex signé le 24 octobre 2024.

Objet : Location de cars avec chauffeurs pour les besoins de la Ville de Caluire et Cuire.

Lot 2 : transports d'enfants et d'adolescents organisés par le Service Education dans le cadre des activités des accueils de loisirs de la Ville.

Durée : Chaque lot prend effet à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 août 2025 pour leur période initiale et sera renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-136 :

Marché N° 2024-0029 – Lot 3 – entre la Ville et la Société CARS PHILIBERT – 24-26 avenue Barthélémy Thimonnier – ZI BP 16 – 69641 CALUIRE ET CUIRE, Cedex signé le 24 octobre 2024.

Objet : Location de cars avec chauffeurs pour les besoins de la Ville de Caluire et Cuire.

Lot 3 : transports occasionnels divers d'adultes et/ou d'enfants organisés en fonction des besoins de la Ville.

Durée : Chaque lot prend effet à compter de sa date de notification, jusqu'au 31 août 2025 pour leur période initiale et sera renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 3 000 € HT

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-137 :

Marché N° 2024-0002 – Lot 1 – entre la Ville et la Société DETECT RESEAUX 69 – 2 rue Roger Planchon – 69200 VENISSIEUX signé le 31 octobre 2024.

Objet : Détection et géoréférencement des réseaux.

Lot 1 : Espaces Publics.

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 80 000 € HT

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-138 :

Marché N° 2024-0002 – Lot 2 – entre la Ville et la Société DETECT RESEAUX 69 – 2 rue Roger Planchon – 69200 VENISSIEUX signé le 31 octobre 2024.

Objet : Détection et géoréférencement des réseaux.

Lot 2 : Eclairage Publics.

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 80 000 € HT

Caluire et Cuire, le 8 novembre 2024

Philippe COCHET
Maire

